



LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Bulletin

d'information officiel de la LASEP



INDEX BIO 1

- LASEP
- CALENDRIER SPORTIF 2026/2027
- EXTRAIT DU RAPPORT CA : 08.07.2026
- INFORMATIONS ET RAPPELS RELATIFS À LA RENTRÉE SCOLAIRE
- RÉUNION D'INFORMATIONS POUR TOUS LES NOUVEAUX DIRIGEANTS
- 21^e YOUNG WALKERS' DAY
- 40^e CROSS NATIONAL DE LA LASEP
- INSCRIPTIONS & MANIFESTATIONS SPORTIVES
- FORMATION
- ÉCHO DE LA PRESSE & PHOTOS

De Sporty, de Conseil
d'Administration an
d'Sekretariat vun der
LASEP wënschen eng
gutt Schoulrentrée
2026-2027 !



LASEP a.s.b.l.

Ligue des Associations Sportives
de l'Enseignement Fondamental
fondée en 1964

► ADRESSE :

Maison des Sports
3 Route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
tél. : (+352) 48 55 70 / (+352) 691 48 55 70
(Nicole Kuhn-Di Centa)

info@lasep.lu
www.lasep.lu

► CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Présidente :

Nicole Kuhn-Di Centa

Vice-Président :

Marcel Rath

Vice-Président :

Steve Kimmel

Secrétaire Général :

Lis Bausch

Trésorier Général :

Romain Weis

Administrateurs :

Clara Dos Reis

Steve Gierenz

Honoré Gregorius

Maximilien Lehnen

Steve Marx

Jutta Meyer

Carole Ressleringer

Carole Stoos

Consultants :

Laurent Deville, Rosa Estanqueiro, Björn Poels

► **COMMISSION DES FINANCES (CF)**

Responsable :

Steve Kimmel

Membres :

Lis Bausch, Laurent Deville, Jutta Meyer

► **COMMISSION TECHNIQUE ET SPORTIVE (CTS)**

Responsable :

Steve Marx

Athlétisme :

Yannick Frantz, Roger Klein, David Riboulet

Butzen :

Kübra Heiler, Célia Pinto

Cyclisme :

Florian Salzinger

Gymnastique :

Olena Malyarova

Inclusion :

Simone Haan

Jeux de balle :

Torsten Schoof, Adrien Stot

Natation :

Louis Frédéric Doyez, Jerry Kirtz

Ringen und Raufen :

Wolfgang Amoussou, Norbert Schmit

Rückschlagspiele :

Frédéric Mawet, Paul Sardain, Andy Schoetter

► **SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF - ÉLABORATION BIO**

Contenu administratif :

Lis Bausch (Secrétaire Général)

Contenu technique :

Steve Marx (Responsable CTS)

Layout BIO LASEP :

Ralf Heiler (Coordinateur Général - Assistant de la Présidente)

✉ info@lasep.lu / ☎ : (+352) 48 55 70

Wie mécht wat?

Les responsabilités au sein de la LASEP

Mme Nicole KUHN-DI CENTA

Présidente - Décharges, conventions, ressources humaines

✉ nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu, (+352) 691 48 55 70

M. Steve KIMMEL

2^e Vice-Président et Responsable de la Commission des Finances - Finances, séances hebdomadaires, remplacements

✉ steve.kimmel@lasep.lu, (+352) 691 58 77 76

M. Romain WEIS

Trésorier Général - Finances, paiements, décomptes

✉ romain.weis@lasep.lu, (+352) 48 55 70

M. Steve MARX

Responsable Commission Technique et Sportive (CTS) - Manifestations sportives, inscriptions, formations, gestion du matériel, coordination logistique, BIO

✉ steve.marx@lasep.lu, (+352) 691 61 73 94

Mme Lis BAUSCH

Secrétaire Général - BIO, coordination administrative

✉ lis.bausch@lasep.lu, (+352) 48 55 70

M. Ralf HEILER

Coordinateur Général - Assistant de la Présidente - Clubee, licences, BIO, coordination administrative et générale

✉ ralf.heiler@lasep.lu, (+352) 48 55 70



Calendrier sportif 2026/2027

DÉBUT DE L'ANNÉE SPORTIVE : 1^{er} OCTOBRE 2026 AU PLUS TARD

15.10.2026	Jeudi	21^e YOUNG WALKERS' DAY à Consdorf	Cycles 1-4
27.10.2026	Mardi	40^e CROSS NATIONAL à Diekirch *	Cycles 1-4
<i>Congé de la Toussaint</i> 31/10/2026 - 08/11/2026			
17.11.2026	Mardi	35^e FÊTE DE TENNIS DE TABLE * & PROMOTION à Mersch	Cycles 2-4
26.11.2026	Jeudi	BUTZENDAG à Differdange	Cycles 1-2
01.12.2026	Mardi	BUTZENDAG à Lorentzweiler et à Reckange-sur-Mess	Cycles 1-2
03.12.2026	Jeudi	BUTZENDAG à Harlange	Cycles 1-2
10.12.2026	Jeudi	PROMOTION RINGEN & RAUFEN à Esch-sur-Alzette	Cycles 1-4
15.12.2026	Mardi	PROMOTION DODGEBALL à la Coque	Cycles 3-4
<i>Vacances de Noël</i> 19/12/2026 - 03/01/2027			
12.01.2027	Mardi	7^e FUN-ATHLETICS à la Coque *	Cycles 3-4
28.01.2027	Jeudi	PROMOTION COORDINATION à Strassen	Cycles 1-2
<i>Congé de Carnaval</i> 06/02/2027 - 14/02/2027			
25.02.2027	Jeudi	PROMOTION ROPE SKIPPING à Bridel	Cycles 3-4
01.03 - 26.03.2027		1000 KM SCHWAMMEN	Cycles 1-4
04.03.2027	Jeudi	34^e FÊTE DE HANDBALL à Esch-sur-Alzette *	Cycles 3-4
16.03.2027	Mardi	20^e MINIBUTZEN & BUTZEN à la Coque	Cycles 1-2
<i>Vacances de Pâques</i> 27/03/2027 - 11/04/2027			
27.04.2027	Mardi	BREVET SPORTIF LASEP et BREVET SPORTIF NATIONAL à la Coque *	Cycles 2-4
04.05.2027	Mardi	PROMOTION YOGA à Ettelbruck	Cycles 1-2
13.05.2027	Jeudi	PROMOTION FRISBEE & GOLF à Clervaux	Cycles 3-4
18.05.2027	Mardi	SPILLCROSS à Bissen	Cycles 1-4
20.05.2027	Jeudi		
25.05.2027	Mardi	36^e FÊTE DE FOOTBALL à Cessange *	Cycles 3-4
<i>Congé de la Pentecôte</i> 29/05/2027 - 06/06/2027			
10.06.2027	Jeudi	OLYMPIAD MAM SPORTY à la Coque	Cycles 1-4
02.07.2027	Vendredi	JOURNÉE DES DIRIGEANTS à la Coque	

FIN DE L'ANNÉE SPORTIVE : 9 JUILLET 2027

Annulation ou adaptation d'une manifestation sportive

Une manifestation sportive de la LASEP peut être adaptée ou annulée le jour même de la manifestation en raison de **circonstances exceptionnelles** (alerte météorologique, ...). Un communiqué sera publié sur le **site internet de la LASEP** et les secrétaires des AS seront contactés par **téléphone** (sinon par SMS/WhatsApp) et par **courriel** avant 10h00.

Rapport de la réunion CA de la LASEP
du mercredi, 08 juillet 2026 à Strassen

Présences :

Nom, fonction	Droit de vote	Présence	Nom, fonction	Droit de vote	Présence
Kuhn-Di Centa Nicole, Présidente	Oui	X	Marx Steve, responsable CTS	Oui	exc.
Rath Marcel, 1 ^{er} Vice-Président	Oui	X	Meyer Jutta, membre	Oui	X
Kimmel Steve, 2 ^{ème} Vice-Président	Oui	X	Resslering Carole, membre	Oui	X
Bausch Lis, Secrétaire Général	Oui	X	Stoos Carole, membre	Oui	X
Weis Romain, Trésorier Général	Oui	exc.	Estanqueiro Rosa, consultante	Non	exc.
Dos Reis Clara, membre	Oui	exc.	Deville Laurent, consultant	Non	X
Gierenz Steve, membre	Oui	X	Poels Björn, consultant	Non	/
Gregorius Honoré, membre	Oui	exc.	Heiler Ralf, Coordinateur Général	Non	X
Lehnen Maximilien, membre	Oui	exc.			

	Mot de bienvenue de la Présidente
	Madame Nicole Kuhn-Di Centa salue les membres du CA et son consultant pour la huitième et dernière réunion de l'année scolaire 2025-2026.
	Vérification du Quorum
	Il est arrêté que le quorum est atteint.
	1. Communications de la Présidente
Austauschplattform Bewegung a Sport an der Grondschoul	De nombreux échanges, entretiens et réunions ont eu lieu depuis la dernière réunion du CA. Madame Kuhn-Di Centa en cite quelques-uns dans ses communications. 10.06.26 : Austauschplattform Bewegung a Sport an der Grondschoul (Madame Nicole Kuhn-Di Centa) → 1er bilan – Screen-Life-Balance
AG FLASS	17.06.26 : Madame Nicole Kuhn-Di Centa a représenté la LASEP lors de l'Assemblée Générale de la FLASS
Table Ronde « Mäi Sport, meng Gesondheet... an Du ? » - Walfy 50	18.06.26 : Madame Nicole Kuhn-Di Centa a participé en tant qu'intervenante à la Table Ronde « Mäi Sport, meng Gesondheet... an Du ? » qui a eu lieu à Mullendorf dans le cadre des festivités de la 50 ^e édition de la course Walfer Volleklsaf. → Représentation du CA à assurer dans le futur !
Réunions Elisabeth	25.06.26 : Réunion avec tous les chargés SEA Elisabeth (Madame Nicole Kuhn-Di Centa, Monsieur Michael Schenk, Madame Jutta Meyer) → Madame Jutta Meyer a eu des retours très positifs concernant cet échange. → À refaire 07.07.26 : Réunion avec les chargés SEA Elisabeth Contern & Dalheim (Madame Nicole Kuhn-Di Centa) → organisation globale, collaboration SEA – LASEP
Wibbel & Dribbel	06.07.26 – 10.07.26 : Madame Nicole Kuhn-Di Centa représente la LASEP en tant que partenaire de l'organisation au Wibbel & Dribbel → Elle estime que la qualité des activités et le nombre d'enfants à encadrer se sont progressivement dégradés et s'interroge sur l'opportunité pour la LASEP de poursuivre ce partenariat. Le CA mandate Madame Kuhn-Di Centa d'aborder ce sujet lors d'un entretien avec Madame la Ministre Martine Hansen.

Commission Cadre de référence (MENJE)	14.07.26 : Madame Nicole Kuhn-Di Centa assistera à la réunion – Commission Cadre de référence (MENJE) en tant qu'expert – sport
Réunion avec M. Lex Folscheid	14.07.26 : Réunion Madame Nicole Kuhn-Di Centa avec Monsieur Lex Folscheid → fonctionnement global de la LASEP
Procédure d'urgence	17.06.26 + 21.06.26 : alertes jaunes, oranges et rouges → communiqué LASEP Site + courriel aux secrétaires des AS → Le BEX a élaboré une Procédure d'urgence : adaptation, annulation ou report → séances d'entraînement hebdomadaires LASEP et manifestations sportives LASEP (document interne – Bureau LASEP) qui a été transmise au CA en date du 01.07.26. → Après quelques adaptations proposées par Monsieur Laurent Deville, vote CA : unanime → Nouveau texte – calendrier BIO : Annulation ou adaptation d'une manifestation sportive <i>Une manifestation sportive de la LASEP peut être adaptée ou annulée le jour même de la manifestation en raison de circonstances exceptionnelles (alerte météorologique, ...). Un communiqué sera publié sur le site internet de la LASEP et les secrétaires des AS seront contactés par téléphone (sinon par SMS/WhatsApp) et par courriel avant 10h00.</i> → BIO 1 : Toutes <u>les informations utiles et urgentes</u> sont disponibles sur le site internet : www.lasep.lu
Fonctionnement AS	Quelques problèmes au niveau des AS ont été rapportés au bureau LASEP. → Des solutions ont pu être trouvées.
Projets – ateliers encadrés par des enfants	Le Bureau LASEP a été informé de plusieurs projets où les enfants encadrent des ateliers. → Le BEX rappelle qu'il est strictement interdit de confier l'encadrement d'un atelier sportif à des enfants. Chaque séance LASEP doit être encadrée par un dirigeant qui assume la responsabilité concernant la sécurité des enfants. → Vote CA : unanime
Illustrations officielles « Sporty »	→ Le Conseil d'administration décide que seules les 15 illustrations officielles « Sporty » , disponibles sur demande auprès du bureau de la LASEP, sont désormais autorisées pour les publications de la LASEP. → Vote CA : unanime
	2. Approbation du rapport de la réunion CA du 08.06.2026 (approuvé par courriel le 15.06.2026)
	Le rapport de la réunion CA du 08 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité par courriel le 15 juin 2026 et publié en ligne à la même date.
	3. Informations du secrétariat
Licences	Actuellement : 10.116 licences d'enfants, 92 AS pour la rentrée 2026-2027
Formation Natation – Inhouse SEA Elisabeth	20.06.26 : Une Formation Natation – Inhouse SEA Elisabeth a eu lieu à la piscine de Bonnevoie. Formateur : Monsieur Christopher Benzschawel. 14 participants. Monsieur Ralf Heller et Monsieur Steve Marx étaient présents → retours très positifs pour Monsieur Benzschawel !
Formations Clubee	Formations Clubee pour les nouveaux secrétaires : 01.07.26 (9 participants) + 08.07.26 (11 participants)
Vestes imperméables LASEP	Les vestes imperméables LASEP ont été distribuées.
Photos CA / CTS	En cours jusqu'au 15.07.26
Vidéo – chanson LASEP	Vidéo – chanson LASEP : draft du 30.06.26 → très réussi – un grand Merci à tous les acteurs impliqués dans l'élaboration de la chanson et de la vidéo ! (OK BEX en date du 01.07.26) La vidéo sera publiée dès qu'elle sera finalisée (le 15.07.26 au plus tard).
Roll-ups	Nouveaux Roll-ups → à choisir photos, préparer design et passer la commande (13.07.26)

Réunions CTS 30.06.26	Feedback réunions CTS du 30.06.26 : tous les membres étaient présents sauf 4 Monsieur Steve Marx a présenté le calendrier 2026-2027 → qui veut participer à quelle manifestation ? Monsieur Wolfgang Amoussou et Monsieur Andy Schoetter ont déjà confirmé quelques manifestations. → Qui veut organiser une promotion individuelle en 2027-2028 ? Le CA rappelle que tous les membres de la CTS doivent contribuer activement à la conception et l'organisation des manifestations sportives ! → Un feedback concernant le Recueil des Règlements a été demandé aux membres de la CTS. Monsieur Steve Marx devra les relancer en temps utile. Prochaine réunion CTS : 15.11.26 (+courriel Steve Marx du 01.07.26)
Nomination membres CTS 2026-2027 (CA du 09.03.26)	→ Deux changements : - Responsable Natation : Monsieur Louis Frédéric Doyez en remplacement de Monsieur Sébastien Marouzé - Responsable Rückschlagspiele : Monsieur Paul Sardain en remplacement de Monsieur Benoit Quisquater → vote CA : unanime
Fin de l'année sportive LASEP	Année sportive LASEP : 1^{er} octobre au plus tard → fin : à définir d'année en année et à publier dans le calendrier + BIO 1 En 2027, la dernière séance d'entraînement aura lieu le 09.07.2027. → vote CA : unanime
4. Feedback Journée des dirigeants (03.07.26)	
	103 participants Activités proposées : Natation et Pétanque (2 + 6 participants) → en 2027, il n'y aura plus d'ateliers sportifs « Candy Bar » + photobox → grand succès, à refaire → Un grand MERCI à Madame Carole Ressleringer pour l'organisation ! Fin de service : en principe à 22h00 ! Pré-réservation pour le 02.07.27 (courriel 08.07.26) → service jusqu'à 23h00
5. Finances	
Budget MENJE – LASEP 2027-2030	Courriel de Madame Melissa Cordeiro du 25.06.26 : examen contradictoire – participation MENJE aux frais de fonctionnement de la LASEP 2027-2030
Décomptes semestre II 2025-2026	Décomptes dirigeants LASEP semestre II 2025-2026 Délais : - secrétaires → Bureau LASEP : 06.07.2026 - contrôle des décomptes (CF) : 14.07.2026 - réclamations : jusqu'au 27.07.2026 - virement : 02.08.2026 au plus tard 1 décompte du 1^{er} semestre a été envoyé au Trésorier Général de la LASEP en date du 05.07.26. → Réponse en date du 06.07.26 : un décompte du 1^{er} semestre ne peut plus être accepté parce que le semestre est déjà clôturé
6. Conventions MENJE-SEA-LASEP-COMMUNE / Nouvelles AS	
	Bous-Waldbredimus : → Convention transférée au MENJE le 03.07.26 Remich : → signature CBE + Arcus le 07. + 08.07.26 Berdorf : Suite à la décision du secrétaire de l'AS, actuellement pas de Convention Troisvierges : 19.06.26 + 26.06.26 : réunions (Madame Nicole Kuhn-Di Centa, Madame Jutta Meyer, représentants SEA + École) → collaboration SEA – LASEP Tandel : pas de réunion CBE, pas de LASEP 2026-2027 (courriel du 29.06.26)

	Fischbach : entretien téléphonique Madame Nicole Kuhn-Di Centa – Monsieur le bourgmestre en date du 09.06.26 → pas de LASEP 2026-2027
	7. Feedback Promotion Aquathlon (09.06.26) et Olympiad mam Sporty (18.06.26)
	Les feedbacks des dernières manifestations sportives ont été transmis au CA le 24.06.26. Promotion Aquathlon : 70 enfants, feedbacks très positifs de la part des AS ! Vu le nombre restreint de participants, une prochaine édition devra être organisée dans un autre lieu. Olympiad mam Sporty : 1004 enfants, grand succès ! Le CA félicite Monsieur Steve Marx pour l'organisation ! To do à la fin de la manifestation : chanson LASEP → Le concept sera maintenu en 2027, quelques nouveautés (p.ex. Pickleball)
	8. Présentation YWD (15.10.26) et Cross National (27.10.26)
YWD	Madame Lis Bausch présente les prochaines manifestations sportives : Young Walkers' Day 2026 : 15.10.2026 à Consdorf en étroite coopération avec The World Runners Consdorf asbl → Monsieur Steve Marx est allé sur place avec Monsieur Alain Muller le 02.07.26 → les deux parcours proposés sont quasiment identiques aux parcours en 2024 (pas d'ateliers) → Vote CA : unanime sous réserve de l'engagement de Monsieur Steve Marx à garantir la sécurité des enfants tout au long des parcours notamment par une surveillance des intersections avec les chemins champêtres ! → Appel tél. Monsieur Marx – Mme Marie-Paule Gerson-Schmit en date du 03.07.26 : elle demandera l'autorisation auprès du garde forestier (copie à la LASEP) → Autorisation globale FLMP auprès du Ministère de l'Environnement : OK → Route vers lieu de départ : sens unique, parking dans la rue (Mme Gerson-Schmit – commune) Le CA insiste sur l'importance que la sécurité des enfants soit garantie lors de l'arrivée et du départ des bus ! → Inscriptions entre le 16.09.26 et le 07.10.26
Cross National	Cross National : 27.10.2026 à Diekirch → Inscriptions entre le 30.09.26 et le 14.10.26 Demandes et autorisations : OK Calendrier 2026-2027 → quelques adaptations
	9. Participation aux manifestations sportives
	3 AS – 1 seule manifestation 5 AS – 1 seule manifestation en raison de l'annulation du Spillcross
	10. Formations LASEP
	Prochaines formations : 03.10.26 : Formation Golf – Golf de Clervaux, Formateur : Monsieur Hary Putz 11.11.26 : Formation initiale inhouse – Heffingen + nouveaux dirigeants externes, Formateurs : Madame Nicole Kuhn-Di Centa, Monsieur Ralf Heiler, Monsieur Steve Marx 16.10.26 : Formation Gestes de premiers secours pendant les séances d'entraînement LASEP – Strassen, Formateur : Monsieur Jeff Herr Formation « Gestes de premiers secours » pour les enfants du cycle 4 (pendant 1 séance LASEP) – Formateur : Jeff Herr → à lancer un appel à toutes les AS en septembre 2026, celles qui sont intéressées peuvent se manifester auprès du bureau LASEP

	11. Divers
Prochaine réunion CA	Prochaine réunion CA : 23.09.2026 18h30 Madame Kuhn-Di Centa remercie les membres du CA et ses consultants pour une année très chargée mais réussie et leur souhaite d'excellentes vacances d'été.

Lis Bausch – Secrétaire Général

L'esprit « MULTI-SPORTS »

Vu l'importance pour les enfants de faire connaissance avec une multitude de disciplines sportives, il est une fois de plus insisté sur le fait que la LASEP poursuit la philosophie « **MULTI-SPORTS** ».



Il est souligné qu'une séparation des sexes ne correspond ni à l'esprit intégrant de la LASEP ni à l'article 4 de la loi scolaire du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental qui stipule que l'enseignement est commun aux filles et aux garçons. Une séparation systématique des sexes lors de l'inscription à la LASEP et pendant les séances d'entraînement hebdomadaires est donc inadmissible.

Le Conseil d'Administration invite tous les dirigeants et responsables des AS à utiliser le nom « LASEP » pour toute activité LASEP et à informer les enfants qu'ils sont des licenciés LASEP.

**Toutes les
informations utiles et urgentes
sont disponibles sur le site internet :**

lasep.lu



Guide pour les dirigeants LASEP

(version du 16/03/2026)

Le Guide contient toutes les informations importantes et est la référence du dirigeant pour la bonne exécution de sa mission.

La version actuelle est téléchargeable sur le site de la LASEP sous la rubrique

[« formulaires - documents »](#).

Le Vademecum LASEP

(version du 28/01/2026)

Le Vademecum est le complément du Guide. La version actuelle est téléchargeable sur le site de la LASEP sous la rubrique

[« formulaires - documents »](#).

Année sportive LASEP

Séances d'entraînement hebdomadaires régulières

→ début : 1^{er} octobre au plus tard

→ fin : 09 juillet 2027

Philosophie 8 - 12 - 15 de la LASEP

Les AS sont invitées à respecter **le principe 8 - 12 - 15** :

- C1-précoce : une séance hebdomadaire par 8 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +2.
- Cycle 1 (préscolaire) : une séance hebdomadaire par 12 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +4.
- Cycles 2 à 4 : une séance hebdomadaire par 15 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +7.

En cas d'encadrement d'enfants à besoins éducatifs spécifiques, la CF peut adapter le nombre de séances hebdomadaires accordées.

Note importante

Depuis la **rentrée scolaire 2025 - 2026**, il est possible d'augmenter le nombre de séances d'entraînement hebdomadaires régulières **par groupe** en y ajoutant des **créneaux supplémentaires**. Cette extension reste soumise à une autorisation préalable sur demande adressée par courriel à la Présidente : nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu .

But de cette extension :

- renforcer le développement sportif progressif et durable,
- permettre un encadrement pédagogique plus individualisé et efficace,
- optimiser les performances sportives,
- favoriser la cohésion et la dynamique de groupe.

Encadrement lors des manifestations sportives LASEP

Depuis l'année scolaire 2023-2024, l'encadrement lors de manifestations sportives se fait **en principe** suivant la **philosophie 8-12-15 de la LASEP** (cf. Guide pour les dirigeants LASEP et Vademecum LASEP).

Le cas échéant, des précisions seront communiquées lors de la publication des différentes manifestations sportives **au BIO**.

L'éventuel surplus de dirigeants est intégré aux ateliers sportifs en tant qu'aide.

Le formulaire d'inscription standardisé

Vu les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), **il est impératif d'utiliser le formulaire d'inscription standardisé**. Il peut être téléchargé sur lasep.lu sous la rubrique « formulaires ».

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire



Les licences collectives

Avant d'entamer des activités LASEP dans les AS, il faut impérativement que chaque enfant participant aux séances d'entraînement hebdomadaires et aux activités sportives soit inscrit sur la licence collective dûment validée par le Secrétariat de la LASEP.

Les licences collectives des enfants doivent impérativement être gérées, demandées et accordées moyennant la plate-forme de gestion Clubée.

Les licences sont validées sous réserve des données exactes !!!

La date limite de transmission des licences au Secrétariat de la LASEP est fixée au **30 septembre** de chaque année (**Décision du CA du 08 juillet 2020**).

Les secrétaires des AS sont priés de n'envoyer que leur listing définitif pour la validation des licences.

La période entre le 15 septembre et la date butoir est à considérer comme temps de « carence » : les enfants qui participent aux séances doivent être inscrits au niveau local dès leur première participation et sont assurés via les assurances respectives de la LASEP.

Cette disposition n'affecte pas la possibilité de rajouter des enfants au-delà de la date butoir et ne dispense pas les secrétaires des AS de contrôler et de tenir à jour les licences collectives en cours d'année.



Les licences 2026-2027 - 0 €

**!!! Aucun autre montant que celui voté par l'AGE en date du 16.06.2025 ne doit être appliqué par les AS
-> 0 € par licence !!!**

Le Personnel LASEP de l'AS

Une **fiche personnelle LASEP** est à remplir et à signer obligatoirement par chaque intervenant LASEP.

Avant d'entamer des activités LASEP dans les AS, il faut **impérativement** que chaque intervenant participant aux séances d'entraînement hebdomadaires et aux activités sportives ait rempli et signé la fiche personnelle LASEP.

Le secrétaire de l'AS est responsable pour le stockage des fiches personnelles LASEP de son AS. L'intervenant doit remplir une nouvelle fiche uniquement si une ou plusieurs données ont changé.

La fiche personnelle est disponible sur le site internet LASEP.

Les données des dirigeants, remplaçants, accompagnateurs et du secrétaire de chaque AS sont à adresser au Secrétariat de la LASEP moyennant la plate-forme de gestion Clubée pour le 30 septembre au plus tard, et ce conformément à la législation RGPD.

Toutes les mises à jour sont à communiquer sans délai au Secrétariat de la LASEP.

En cas d'urgence, les deux modèles de fiche personnelle « en ligne » restent applicables :

- fiche personnelle pour dirigeants et remplaçants avec qualification
- fiche personnelle pour accompagnateurs (sans aucune formation, uniquement sorties sportives)

Après chaque transmission d'une fiche personnelle, la plate-forme de gestion Clubée doit être mise à jour sans délai en reprenant les données de la fiche personnelle transmise en ligne.

Sont autorisés à être dirigeants LASEP :

- les membres du personnel enseignant (instituteurs, chargés de cours, instructeurs de natation, deuxièmes intervenants à l'éducation précoce, ...)
- les titulaires d'une autorisation de remplacement
- les étudiants inscrits en études pédagogiques (BScE–uni.lu) en possession d'une autorisation de remplacement* (Vademecum LASEP)
- les éducateurs gradués et diplômés
- les étudiants (LTPES–éducateurs) à partir de la 2^e année d'études pédagogiques après prestation d'une leçon témoin
- les titulaires d'un brevet d'État ENEPS et les entraîneurs sportifs qualifiés (sport pour enfants âgés de 3-12 ans) après prestation d'une leçon témoin
- les titulaires de la Formation Initiale LASEP

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, toute personne autorisée à donner des séances d'entraînement LASEP qui ne fait partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maisons Relais est obligée de présenter les extraits récents (moins de 30 jours) suivants du casier judiciaire : Bulletins N°s 3 et 5 avant de commencer les activités LASEP.

Séances de natation :

Les secrétaires des AS doivent clairement identifier tous les titulaires de séances de natation LASEP et veiller qu'ils disposent du **Brevet Junior Lifesaver de la FLNS (ou équivalent)**.



Note importante concernant les dirigeants « externes »

Tout nouveau dirigeant ne faisant partie ni du corps enseignant ni du personnel d'une Maison Relais **est obligé de présenter les extraits récents** (moins de 30 jours) **suivants du casier judiciaire : Bulletins N°s 3 et 5** avant de commencer les activités LASEP.

Les ACCOMPAGNATEURS sont dispensés de cette formalité.

Les secrétaires des AS sont priés de prévenir les personnes concernées et de les inviter à se procurer les documents demandés auprès des instances compétentes ou via www.myguichet.lu. Les documents sont à transmettre au Secrétariat de la LASEP pour le **30 septembre** au plus tard !

Il est souligné qu'aucune personne visée par la présente note n'est autorisée à commencer ses activités LASEP sans avoir rempli cette condition.

Brevet Junior Lifesaver

Les dirigeants LASEP ou leurs remplaçants assurant le cours de natation sont tenus de disposer d'un brevet élémentaire de sauvetage aquatique (Junior Lifesaver ou équivalent).

Remarque importante : Les manifestations du calendrier officiel de la LASEP « Jeux aquatiques » et « Fête de Natation » ne sont pas visées par cette directive.

Assistance lors des séances de natation LASEP

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, tout dirigeant titulaire de séances de natation LASEP devra se faire assister par une deuxième personne.

La fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en ligne

La fiche spécifique pour la déclaration des séances d'entraînement hebdomadaires est à compléter en ligne.

Elle est disponible sur lasep.lu à partir du 16 septembre 2026.

Le CA demande impérativement aux secrétaires des AS de communiquer **toutes les séances hebdomadaires** qui seront accordées par la CF dans les limites des capacités financières disponibles.

Attention! - Toute séance hebdomadaire qui n'a pas été accordée au préalable ne donne droit à aucune indemnisation quelconque !

Tous les dirigeants, remplaçants, accompagnateurs ainsi que le secrétaire de l'AS doivent figurer sur cette fiche afin de pouvoir faire valoir leur droit aux indemnisations à déclarer. **Les personnes reprises sur la fiche doivent être exactement les mêmes que celles reprises sur la plate-forme de gestion Clubée.**

!!! Les séances d'entraînement hebdomadaires prestées de manière irrégulière doivent être spécifiées sur la fiche en mentionnant : « à tour de rôle » !!!

P.A.I. (projet d'accueil individualisé) → à demander pour vos propres besoins

La fiche des séances hebdomadaires est à compléter et à soumettre en ligne pour le 30 septembre 2026 au plus tard.

→ Les mises à jour éventuelles sont à envoyer sans délai moyennant la fiche en ligne **en ne reprenant que les changements à communiquer.**

Séances d'entraînement hebdomadaires

Trois modes différents pour être rémunéré :

1. moyennant une décharge dans la tâche d'enseignant
2. moyennant des heures supplémentaires
3. moyennant le décompte semestriel de la LASEP, à envoyer au Secrétariat de la LASEP

Pour les modes 1 et 2 :

Veuillez contacter Mme Nicole KUHN-DI CENTA pour une demande de décharge MENJE. Ces séances doivent figurer dans l'organisation scolaire après validation par la Commission des Finances.

Le choix est à indiquer sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en précisant le jour, l'heure et le nombre de séances.

Remarque : Les présences aux manifestations sportives du calendrier officiel sont à déclarer moyennant le décompte semestriel (mode 3).

Les manifestations sportives qui interfèrent avec la tâche du dirigeant ne doivent pas être déclarées !



Directives de la LASEP et du MENJE concernant les séances d'entraînement LASEP

Les enseignants bénéficiant d'une décharge soit dans leur tâche, soit comme heure(s) supplémentaire(s) dans le cadre des activités LASEP, sont obligés de **prester ces séances d'entraînement de façon hebdomadaire**. Ceci implique que les séances d'entraînement ne peuvent ni être regroupées pour compenser d'autres activités éventuelles prestées dans ce cadre, ni être remplacées par des sorties quelconques.

Aucune activité LASEP ne peut être comptabilisée comme appui pédagogique.



Remplacement d'un dirigeant

Tous les remplacements doivent être signalés moyennant le formulaire sur le site LASEP sous la rubrique « formulaire - fiche de remplacement » avant la prestation de la séance en question.

Activités supplémentaires : Responsabilité

Toute activité dans le cadre de la LASEP (excursions, randonnées, patinoire, escalade,...) qui ne fait partie ni du calendrier officiel de la LASEP ni des séances d'entraînement hebdomadaires accordées par la CF doit obligatoirement être accordée au préalable par la Commission des Finances.

La demande comportera le nom de l'AS, le nom du dirigeant responsable, la date, l'horaire et le lieu d'activité.

Les demandes et toutes les questions y relatives sont à adresser à Madame Nicole Kuhn-Di Centa, nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu ou au (+352) 691 48 55 70.

Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être de nos enfants, le Conseil d'Administration tient à rappeler l'importance :

- des mesures de **protection contre le soleil**
- du port de **vêtements adéquats** lors des activités sportives
- de l'usage correct de la **ceinture de sécurité** pendant le transport en bus

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, tous les déplacements officiels avec des licenciés de la LASEP sont à effectuer par **bus ou minibus à charge de la LASEP, respectivement de l'administration communale** concernée.

Le personnel de la LASEP n'est pas autorisé à administrer des **médicaments** aux enfants, **sauf si un P.A.I. a été établi** (ou s'il possède une ordonnance médicale avec autorisation par écrit préalable des parents).

Par l'existence de documents autorisant l'administration de médicaments, celle-ci initialement acte médical, est qualifiée comme acte d'aide. Dans une situation d'urgence, il est évident que chacun doit agir en toute âme et conscience et venir en aide à une personne en danger (cf. non-assistance à personne en danger).

Le Conseil d'Administration recommande vivement à tout dirigeant de suivre régulièrement des cours de formation continue en matière de premiers secours. (formation offerte par la LASEP)

Le CA de la LASEP tient à rappeler que les dirigeants sont responsables de leur sécurité et de celle des enfants, notamment en ce qui concerne les **installations et engins sportifs** susceptibles d'être utilisés au cours de la séance.

Le CA de la LASEP recommande vivement aux dirigeants, avant la première séance d'entraînement, de :

- rencontrer le responsable auprès de l'administration communale respective pour se faire présenter les installations sportives et, si besoin en est, se faire expliquer leur fonctionnement ;
- se faire communiquer les coordonnées d'une personne de référence ayant dans ses responsabilités la sécurité des installations et engins sportifs ;
- effectuer avec les enfants un tour des installations sportives afin que ceux-ci se familiarisent avec l'infrastructure.

Avant chaque séance d'entraînement et dès l'arrivée dans le hall sportif, le dirigeant devra contrôler les installations et engins sportifs (position, montage correct, fixation, etc.).

Lorsque le dirigeant constate un défaut ou une défectuosité affectant ledit matériel et qui le rend impropre à son usage, il en avertit le service technique de la commune et s'abstient de l'utiliser aussi longtemps qu'il n'y a pas été remédié.

S'il ne peut être exclu que le matériel défectueux soit susceptible d'être utilisé au cours de la séance, le dirigeant l'annule et en informe, sans délai, le Secrétariat de la LASEP.

Prise de contact avec les services de secours 112:

Le dirigeant LASEP est OBLIGÉ de garantir à tout moment la surveillance du groupe d'enfants lui confié.

1. Contacter à l'immédiat les services de secours au **numéro d'urgence 112**.
2. Avertir la ou les **personnes responsable(s) de l'enfant** concerné.
3. Au cas où aucune personne responsable de l'enfant n'est joignable :

Essayer de contacter

- a. **une personne de confiance** (par exemple du personnel de la Maison Relais)
- b. **une personne de référence de la commune**

Dès la prise en charge de l'enfant par les secouristes, la responsabilité incombe à ceux-ci. Le transport à l'hôpital est assuré par les services de secours même si aucune personne responsable de l'enfant n'est présente.

4. Recontacter la ou les **personnes responsable(s) de l'enfant** en vue de la prise en charge de l'enfant à l'hôpital.
5. Le cas échéant, envoyer la **déclaration d'accident** au Secrétariat de la LASEP sans délai.
6. Tenir le Secrétariat de la LASEP au courant des **suites du cas d'urgence** (p.ex. complications) endéans les 2 semaines.

Les assurances : AAA et responsabilité civile

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que :

- chaque enfant participant aux activités soit inscrit sur la licence collective qui doit être dûment validée par le Secrétariat de la LASEP moyennant la plate-forme de gestion Clubee.
- chaque dirigeant, remplaçant et accompagnateur soit inscrit sur la plate-forme de gestion Clubee et sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires (dûment validées par le Secrétariat de la LASEP). Ce n'est qu'en cas d'urgence et de manière provisoire que la fiche personnelle en ligne peut être utilisée.

Le fait de figurer sur ces listes garantit aux concernés d'être couverts par « l'assurance accident » (AAA) et l'assurance de responsabilité civile de la LASEP.

Les secrétaires des AS sont appelés à tenir à jour les listes précitées. Tout changement doit être communiqué sans délai au Secrétariat de la LASEP!

Toutes les factures (médecin, pharmacie, ...) sont d'office prises en charge par l'assurance → le responsable de l'enfant ne paie aucune facture !

Accidents et sinistres

Les déclarations d'accident **de chaque sinistre** susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doivent être introduites d'urgence au Secrétariat de la LASEP, si possible le lendemain de l'accident, **mais au plus tard dans un délai de trois jours**.

Il va de soi que les victimes des sinistres (enfants et dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et que leur licence doit être dûment validée → licences collectives, plate-forme de gestion Clubee et fiches séances hebdomadaires !

À noter : un enfant qui participe aux activités de deux AS différentes, doit figurer sur les licences collectives des deux AS ! (→ **deuxième licence**)

Les assurances de la LASEP couvrent les **dégâts corporels et matériels** de tous les membres/licenciés aux conditions suivantes :

- l'accident a eu lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP
- l'accident a eu lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une date et une heure correspondant aux activités LASEP
- l'accident s'est produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé par le Conseil d'Administration
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'Association d'Assurance contre les Accidents (AAA), disponibles sur lasep.lu

→ Pour le **personnel d'une AS** - le formulaire à remplir par le **médecin traitant et le concerné** : « **Déclaration d'accident du travail / de trajet** »

→ Pour un enfant licencié LASEP - le formulaire à remplir par le **dirigeant responsable (en concertation avec le secrétaire de l'AS)** : « **Déclaration d'accident scolaire / périscolaire** »

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, tous **les déplacements officiels avec des licenciés de la LASEP** sont à effectuer par bus ou minibus à charge de la LASEP, respectivement de l'administration communale concernée.



Réunion d'informations pour tous les nouveaux dirigeants

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter tous les nouveaux dirigeants LASEP ainsi que toute personne intéressée à une réunion questions-réponses qui aura lieu

le 26 septembre 2026 à 10h30 - 12h00

Veräinshaus - Lintgen

27 Rue de l'Église, L-7446 Lintgen

Inscriptions : Les inscriptions des dirigeants sont à regrouper par les secrétaires des AS.

Le formulaire spécifique pour les inscriptions sera envoyé par courriel le **18 septembre 2026**.

► mywort | 08.07.2026

LASEP - Journée des Dirigeants 2026

Mehr als nur Kalorien gesammelt

Coque: Die diesjährige Abschlussfeier der Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental (LASEP) stand erneut im Zeichen des Teamgeistes und der Zusammenarbeit der zahlreichen Dirigeants landesweit im Dienst der sportlichen Bewegungsangebote für die Schülerinnen und Schüler unserer Grundschulen.



Mitarbeitende aus den unterschiedlichsten Gemeinden, Schulen und Maisons Relais nutzten die Gelegenheit, einander nicht nur bei LASEP-Veranstaltungen mit Kindern oder im Vorbeigehen an den Sportsateliers kennenzulernen, sondern tatsächlich einmal in Ruhe miteinander zu sprechen. Dabei wurde so manche Überraschung entdeckt: Die Kolleginnen und Kollegen der anderen LASEP-Sektionen entpuppten sich ebenfalls als

Menschen mit Humor, Hobbys und einer bemerkenswerten Begeisterung für das ansprechende Buffet.

In entspannter Atmosphäre wurden neue Kontakte geknüpft und bestehende Beziehungen vertieft. Diskussionspunkte konnten schneller ausgeräumt werden als die letzten Würstchen vom Grill, und nicht wenige zukünftige Kooperationen wurden bereits erfolgreich zwischen Vorspeise und Nachspeise auf den Weg gebracht.

Die Veranstaltung trug spürbar zur Stärkung des Zusammenhalts innerhalb der LASEP bei und zeigte einmal mehr, dass gemeinsame Erlebnisse oft die beste Grundlage für eine optimale Zusammenarbeit sind, und dass Teamgeist auch durch den Magen geht.

In ihrer Ansprache bedankte sich die Präsidentin Nicole Kuhn-Di Centa bei allen Dirigeants für das erfolgreiche Schuljahr 2025/26. Dank des unermüdlichen Einsatzes aller konnte die LASEP erstmals die beeindruckende Marke von über 10.000 lizenzierten Schüler und Schülerinnen sowie mehr als 1.000 Mitarbeitenden überschreiten: ein Meilenstein in der beeindruckenden LASEP-Geschichte, der gebührend gefeiert wurde.

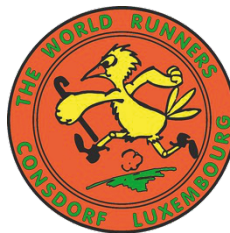
(c.k.)

21^e YOUNG WALKERS' DAY (C1 - C4)

jeudi 15 octobre 2026

Centre polyvalent "Kuerzwénkel"

19 Rue de Berdorf, L-6213 Consdorf



Déroulement :

- Accueil à partir de 13h45
- Départs entre 14h00 et 15h00
- Deux itinéraires
 - o 3 km → itinéraire bleu
 - o 5 km → itinéraire rouge
(carte ci-après)
- Le **dernier départ** pour le circuit de 5 km est fixé à 14h30
(décision CA du 23 octobre 2019)

Prise en charge par la CF des intervenants pour l'encadrement des enfants selon la philosophie 8-12-15 de la LASEP.

Le transport en bus devra, dans la mesure du possible, être organisé ensemble avec les sections voisines.



40^e CROSS NATIONAL à Diekirch (C1 - C4)

mardi 27 octobre 2026 à 15h00 précises

Stade municipal de Diekirch

Rue Joseph Merten, L-9257 Diekirch



Tous les détails relatifs à cet évènement d'envergure seront publiés au BIO 2.

Les secrétaires sont d'ores et déjà invités à consulter le Recueil des Règlements de la LASEP - à télécharger sur www.lasep.lu (formulaires et documents).

Modalités d'inscription → au BIO 2.

Les inscriptions sont à faire en ligne à partir du mercredi **30 septembre 2026 (18h00)** jusqu'au **14 octobre 2026 (24h00)**





Procédure d'inscription aux manifestations sportives LASEP 2026/2027

Toutes les inscriptions sont à faire **exclusivement au mois d'octobre 2026**.

Du 1^{er} au 31 octobre 2026, chaque Association Sportive aura la possibilité de s'inscrire aux manifestations sportives de son choix (minimum 2, maximum 9) **via le site LASEP** (www.lasep.lu -> Calendrier -> prochaines manifestations). Il est important que les secrétaires des AS inscrivent dès le début un **nombre d'enfants raisonnable et réaliste**.

6 semaines avant la manifestation, les secrétaires des AS seront contactés par le Responsable de la CTS et devront **confirmer le nombre de participants** dans un délai de 2 semaines (i.e. 1 mois avant la manifestation).

LASEP

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

FORMATION CONTINUE de la LASEP

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter tous les dirigeants intéressés à la formation suivante :

« Formation GOLF »

le samedi 03 octobre 2026 de 09h00 à 12h00 à Clervaux
Golf de Clervaux, 22 Mecherwee, L-9748 Eselborn/Clervaux

Formateur : Hary Putz

- Cette formation continue sera certifiée par la LASEP.
- Elle est reconnue par le MENJE comme formation continue au personnel enseignant et SEA.
- À la suite des directives du SNJ concernant le personnel du SEA (directives en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022), la demande de validation est à introduire auprès du SNJ par le (la) chargé(e) de direction du SEA.

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse électronique **inscriptions@lasep.lu** jusqu'au **01 octobre 2026** en indiquant :

→ AS, nom et prénom, matricule, adresse mail, GSM.

Le défaut de réponse lors d'une inscription est considéré comme une validation.
La LASEP se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification, rectification ou changement à une inscription qu'elle juge utile avec préavis approprié.



FORMATION CONTINUE de la LASEP

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter tous les dirigeants intéressés à la formation suivante :

« Gestes de premiers secours pendant les séances d'entraînement LASEP »

le vendredi 16 octobre 2026 de 18h00 à 21h00 à Strassen

Maison des Sports (Salle 1)

3 Route d'Arlon, L-8009 Strassen

Formateur : Jeff HERR, Instructeur en Secourisme

- Cette formation continue sera certifiée par la LASEP.
- Elle est reconnue par le MENJE comme formation continue au personnel enseignant et SEA.
- À la suite des nouvelles directives du SNJ concernant le personnel du SEA (directives en vigueur depuis le 1er janvier 2022), la demande de validation est à introduire auprès du SNJ par le (la) chargé(e) de direction du SEA.

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse électronique **inscriptions@lasep.lu** jusqu'au **14 octobre 2026** en indiquant :

→ AS, nom et prénom, matricule, adresse mail, GSM.

Le défaut de réponse lors d'une inscription est considéré comme une validation.
La LASEP se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification, rectification ou changement à une inscription qu'elle juge utile avec préavis approprié.



► Journée des Dirigeants LASEP 2026 à la Coque | 03.07.2026







► mywort | 05.07.2026

Grundschüler werden zu kleinen Lebensrettern

Grundschule Harel geht neue Wege im Schwimmunterricht

Harlingen: Während immer mehr Kinder Schwierigkeiten haben, sicher schwimmen zu lernen, geht die Grundschule Harlingen im Ösling einen bemerkenswerten Weg: Hier erwerben Schülerinnen und Schüler nicht nur Schwimmfähigkeiten, sondern lernen bereits in jungen Jahren, wie man in Notsituationen richtig handelt und Leben retten kann.

Ertrinken zählt zu den tragischsten und zugleich häufig unterschätzten Unfallursachen. Besonders alarmierend ist, dass Ertrinken bei Kindern im Alter von fünf bis 14 Jahren zu den häufigsten unfallbedingten Todesursachen gehört. Fachleute sind sich einig: Viele dieser Unglücke könnten durch eine frühzeitige Schwimm- und Sicherheitsausbildung verhindert werden.

Auf diese Entwicklung macht die Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental (LASEP) seit Jahren aufmerksam. Sie unterstreicht regelmäßig die Bedeutung von Prävention und Wasserkompetenz – Themen, die auch in den aktuellen Lehrplänen einen wichtigen Stellenwert einnehmen.

Die Grundschule Harlingen hat diesen Auftrag konsequent aufgegriffen. Unter der Leitung des Schwimmlehrers Carlo Bintener und der Schwimmlehrerin Luisa Dahner sowie in enger Zusammenarbeit mit den zuständigen Lehrpersonen wurde das bestehende Schwimmangebot gezielt erweitert. Neben dem sicheren Schwimmenlernen steht dabei auch die realistische Einschätzung der eigenen Fähigkeiten im Mittelpunkt. Denn viele Unfälle im Wasser entstehen durch Selbstüberschätzung.

Als besondere Anerkennung und zusätzlichen Anreiz erhielten die besten Schwimmerinnen und Schwimmer aus sieben C4-Klassen die Möglichkeit, an einem speziellen Rettungsschwimmprogramm teilzunehmen. In theoretischen Kursen und praktischen Übungen lernten sie wichtige Bade- und Sicherheitsregeln kennen, Gefahren richtig einzuschätzen und sich in Notsituationen selbst zu retten. Auf dem Programm standen unter anderem Schweben im Wasser, die stabile Rückenlage sowie das sogenannte „Kleiderschwimmen“.

Darüber hinaus wurden die Kinder an die Grundlagen der Fremdreitung herangeführt. Sie übten, wie man vom Beckenrand aus Hilfe leisten und einfache Rettungsmittel wie Bälle, Poolnudeln oder andere schwimmfähige Gegenstände einsetzen kann. Auch das Abschleppen einer bewusstlosen Person gehörte zu den praktischen Übungen. Besonderes Augenmerk lag dabei stets auf der eigenen Sicherheit, denn nur wer sich selbst nicht in Gefahr bringt, kann anderen wirksam helfen.

Ergänzt wurde die Ausbildung durch das korrekte Absetzen eines Notrufs sowie altersgerechte Grundlagen der Ersten Hilfe.

Der Höhepunkt des Projekts folgte vor Kurzem: 18 Schülerinnen und Schüler stellten sich einem anspruchsvollen theoretischen und praktischen Abschlusstest.

Alle Teilnehmerinnen und Teilnehmer bestanden die Prüfung mit Bravour. Damit verfügen sie nun über Kenntnisse und Fähigkeiten, die weit über das reine Schwimmen hinausgehen und die es ihnen ermöglichen, in Gefahrensituationen besonnen und verantwortungsvoll zu handeln.



Mit diesem Projekt leistet die Grundschule Harlingen einen wertvollen Beitrag zur Unfallprävention und zur Sicherheit im Wasser. Gleichzeitig zeigt die Initiative eindrucksvoll, was durch eine langfristige und vertrauensvolle Zusammenarbeit zwischen Schule, Schwimmlehrpersonen, Gemeindeverantwortlichen und weiteren Partnern erreicht werden kann. Wenn jeder das einbringt, was er kann, und verantwortungsvoll das tut, was er tun soll, entstehen Projekte mit nachhaltiger Wirkung. Die 18 erfolgreichen Absolventinnen und Absolventen sind der beste Beweis dafür: Sie haben nicht nur schwimmen gelernt, sie haben gelernt, Verantwortung zu übernehmen und im Ernstfall vielleicht sogar Leben zu retten.

Carlo Bintener

D'LASEP sicht engagéiert Leit



D'LASEP brauch DECH !

- Du wëlls Kanner aus der Grondschoul fir Spaass a Freed un der Bewegung begeeschteren ?
- Du bass motivéiert flott Sportmomenter am LASEP-Team ze erliewen ?

Mell dech bei der Präsidentin
Nicole Kuhn-Di Centa

um 691 48 55 70

Spaass a Freed
un der Bewegung

Les partenaires de la LASEP



Charles Kieffer
Group



KONICA MINOLTA

ck-group.lu



lalux[®]
ASSURANCES



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



KiddyEVENT
*Kanner begeeschteren mat
Spill, Sport a Spaass*

